

11 mars 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le 11 mars 2019 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
7. Rapports comités / commissions.
8. Présentation projet de règlement et Avis de motion :
 - a) Règlement décrétant une dépense de 1 957 049.52 \$ et un emprunt de 1 957 049.52 \$ pour le remplacement de l'aqueduc sur les rues Galipeau et Hôtel-de-ville ainsi que le bouclage de l'aqueduc et la construction d'un sentier de la rue Dufferin à la rue Guy Lafleur.
9. Adoption de Règlements :
 - a) 2^e projet de résolution : Règlement PPCMOI N° 10-2011 au 296 rue Victoria.
10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Paiement de factures ;
 - b) Politique promotion civilité et prévention harcèlement et violence ;
 - c) Formation UMQ – Mme H. Laprade ;
 - d) Renouvellement tarification compte bancaire ;
 - e) Avis comptes de taxes impayées ;
 - f) Affectation 2018- Fonds carrière sablière (entretien chemin local) ;
 - g) SADC offre de service : projet centre multifonctionnel.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
 - a) CR3A – gratuité salle ;
 - b) Utilisation terrain de soccer ;
 - c) Embauche sauveteurs ;
 - d) Embauche étudiants camp de jour ;
 - e) ADMQ – dîner conférence : centre communautaire ;
 - f) Paiement facture : chargée de projet – politique familiale ;
 - g) Adoption politique familiale ;
 - h) Gratuité salle communautaire : Cercle de Fermières.
12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :

11 mars 2019

- a) Contrats marchés publics MTQ/2019 ;
 - b) Certificat autorisation – bouclage d’aqueduc ;
 - c) Affichage : temporaires ;
 - d) Mandat forage supplémentaire – bouclage aqueduc ;
 - e) Rue Victoria/148 – nids de poule.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
- a) Compétition pompiers 2019 : fermeture de rue ;
 - b) Sécurité civile – demande d’aide financière - volet 2 ;
 - c) Fête des voisins : fermeture de rue.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers/ Varia :
- a) Gagnants concours Voilà! ;
 - b) Emplois : centres jeunesse ;
 - c) Contrat de publicité – Festival rires Petite-Nation ;
 - d) Adhésion Carrefour Action municipale et famille ;
 - e) Bail tour d’occupation – Internet Papineau ;
 - f) Projet plan de verdissement – CREDDO.
17. Affaires nouvelles :
- a) Programme couches lavables : M. Yannick Lafontaine.
18. Parole au public.
19. Levée de l’assemblée.

Rés. : 2019-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE l’ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2019-03-075

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2019 et de la séance extraordinaire du 26 février 2019 ont été remises à chaque membre du Conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d’en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues le 11 février 2019 et le 26 février 2019 soient approuvés.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2019-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

11 mars 2019

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2019-01-27 au 2019-02-23 totalisant 52 507.16 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2019-02-01 au 2019-02-28 totalisant 128 749.03 \$ (No : 45847 à No : 45896) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2019-02-28 totalisant 78 738.93 \$ (No : 3309 à No : 3345) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2019-02-28 totalisant 136 490.93 \$ (No : 395 à No : 397).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 19 h 03 ; Fin à 19 h 07.

DÉPÔT du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle daté du 11 mars 2019.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par madame Hélène Laprade, conseillère, qu'elle proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant une dépense de 1 957 049.52 \$ et un emprunt de 1 957 049.52 \$ pour le remplacement de l'aqueduc sur les rues Galipeau et Hôtel-de-ville ainsi que le bouclage de l'aqueduc et la construction d'un sentier de la rue Dufferin à la rue Guy Lafleur.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

IL est, par la présente, déposé par madame Hélène Laprade, conseillère, le projet du règlement numéro 04-2019 intitulé *Règlement décrétant une dépense de 1 957 049.52 \$ et un emprunt de 1 957 049.52 \$ pour le remplacement de l'aqueduc sur les rues Galipeau et Hôtel-de-ville ainsi que le bouclage de l'aqueduc et la construction d'un sentier de la rue Dufferin à la rue Guy Lafleur* qui sera adopté à une séance subséquente.

Rés. : 2019-03-077

Adoption du deuxième projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (N° 2019-01P) pour un projet particulier au 296 rue Victoria en vertu du règlement N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU' une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone C-a 142, a été déposée le 1^{er} février 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible au 296 rue Victoria ;

11 mars 2019

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 296 rue Victoria, consistant à construire un agrandissement au bâtiment actuel qui permettra l'accueil d'un deuxième usage commercial principal alors qu'un seul y est présentement autorisé, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 26 février 2019 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 26 février 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation fut tenue le 11 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier au 296 rue Victoria soit et est par les présentes adopté, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une demande d'autorisation d'un projet particulier situé au 296 rue Victoria, présenté par le propriétaire 3895408 Canada Inc. (Yvon Deschamps) comportant les éléments suivants :

- L'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria ;

En occurrence, pour ce projet, cette autorisation de dérogation de notre règlement de zonage N° 12-2008, vise à :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria ;

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

QU'afin de rencontrer la vision de développement du centre-ville et assurer une certaine homogénéité sur la rue Victoria :

11 mars 2019

1. Les plans d'implantation, d'aménagement, de construction acceptés et la représentation graphique 3D reçue fassent partie intégrante du présent PPCMOI ;
2. Les revêtements de l'ensemble du bâtiment (agrandissement et bâtiment existant) soient de qualité et en harmonie ;
3. Les enseignes commerciales respectent les normes actuelles d'affichage et celles dérogatoires soient remplacées à court terme ;
4. Le projet comporte un terre-plein avec bordure de béton délimitant l'espace vert prévu en avant et sur le côté du commerce et l'aire de stationnement de la rue Victoria et son trottoir, de part et d'autre de l'entrée charretière ;
5. Le terre-plein soit constitué d'un aménagement paysager de qualité comprenant, sans s'y limiter, pelouse, plate-bande(s), graminées, vivaces, fleurs, arbustes, arbres, etc.;
6. Le terre-plein offre la possibilité (selon une entente à définir) d'y ajouter du mobilier urbain qui serait éventuellement installé par la Ville ;
7. L'entrée charretière soit réduite à un maximum de neuf (9) mètres et ne comprenne qu'un seul accès à l'ouest du stationnement ;
8. Le tout soit réalisé dans un délai ne dépassant pas les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

| | | | | |
|------------|---------|--|--------------|----------------|
| 2019-02-15 | 1148550 | Pétrole Crevier - Diésel | 1 543.19 \$ | taxes incl. |
| 2019-02-08 | 26708 | Transport M. Deschamps - Déneigement | 28 688.29 \$ | taxes incl. |
| 2019-02-06 | 400185 | Compass minerals - Achat sel | 5 109.42 \$ | taxes incl. |
| 2019-02-18 | 5502 | Construction Chartrand - Travaux usine filtration | 1 011.78 \$ | taxes incl. |
| 2019-02-13 | 18010 | Ent. Électricité R. Desjardins - Travaux électrique | 2 579.79 \$ | taxes incl. |
| 2019-02-28 | 429707+ | Deveau Avocats - Frais juridiques | 5 817.97 \$ | taxes incl. |

Adoptée à l'unanimité.

11 mars 2019

Rés. : 2019-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adopte le document intitulé « Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence (mars 2019) », tel que déposé.

QUE la dite politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

QUE la dite politique abroge et remplace toute autre politique antérieure au même effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-080

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de madame Hélène Laprade, conseillère, aux activités ci-dessous, à savoir :

- Sommet municipal : résilience climat
21 mars 2019 à Gatineau
- Les enrobés volumineux : bien comprendre pour mieux gérer
10 octobre 2019 à Montebello

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-081

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées de lui présenter sa proposition de renouvellement de la tarification pour son compte d'opération pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-082

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'obtenir le remboursement des taxes impayées :

11 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le transfert à nos aviseurs légaux de tous les comptes de taxes impayées ci-dessous qui n'auront pas conclu une entente satisfaisante de remboursement dans les quinze jours de la présente résolution :

| | | | |
|--------------|------------|------------|---------------------------------|
| 0251-25-2910 | ██████████ | 14/02/2017 | 7.54 |
| | | 14/02/2018 | 450.00 |
| | | 14/02/2019 | <u>457.57</u> |
| | | | 915.11 + intérêts et pénalité |
| 0251-36-9336 | ██████████ | 14/02/2017 | 1 206.57 |
| | | 14/02/2018 | 1 221.72 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 235.19</u> |
| | | | 3 663.48 + intérêts et pénalité |
| 0251-46-7498 | ██████████ | 14/02/2017 | 2 953.81 |
| | | 14/02/2018 | 2 994.61 |
| | | 14/02/2019 | <u>3 030.83</u> |
| | | | 8 979.25 + intérêts et pénalité |
| 0251-53-9178 | ██████████ | 14/02/2018 | 1 975.99 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 003.36</u> |
| | | | 3 979.35 + intérêts et pénalité |
| 0251-55-3963 | ██████████ | 14/02/2018 | 2 103.17 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 311.66</u> |
| | | | 4 414.83 + intérêts et pénalité |
| 0251-56-5661 | ██████████ | 23/04/2018 | 252.46 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 827.84</u> |
| | | | 2 080.30 + intérêts et pénalité |
| 0251-56-5848 | ██████████ | 14/02/2017 | 1 150.79 |
| | | 14/02/2018 | 1 164.86 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 177.39</u> |
| | | | 3 493.04 + intérêts et pénalité |
| 0251-65-4547 | ██████████ | 15/05/2018 | 1 341.87 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 188.20</u> |
| | | | 3 530.07 + intérêts et pénalité |
| 0251-72-1970 | ██████████ | 14/02/2017 | 11.96 |
| | | 14/02/2018 | 1 694.84 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 716.28</u> |
| | | | 3 423.08 + intérêts et pénalité |

11 mars 2019

| | | | |
|--------------|----------------------|------------|---------------------------------|
| 0251-76-8545 | ████████████████████ | 14/02/2017 | 1 198.00 |
| | | 14/02/2018 | 1 215.93 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 229.31</u> |
| | | | 3 643.24 + intérêts et pénalité |
| 0251-77-9438 | ████████████████████ | 14/02/2017 | 536.06 |
| | | 14/02/2018 | 1 293.20 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 307.93</u> |
| | | | 3 137.19 + intérêts et pénalité |
| 0251-82-7787 | ████████████████ | 14/02/2017 | 2 020.04 |
| | | 14/02/2018 | 2 502.34 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 537.35</u> |
| | | | 7 059.73 + intérêts et pénalité |
| 0251-93-0214 | ████████████████████ | 14/02/2017 | 1 853.78 |
| | | 14/02/2018 | 2 823.22 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 863.62</u> |
| | | | 7 540.62 + intérêts et pénalité |
| 0252-67-7596 | ████████████████ | 14/02/2017 | 516.36 |
| | | 14/02/2018 | 3 015.81 |
| | | 14/02/2019 | <u>3 052.39</u> |
| | | | 6 584.56 + intérêts et pénalité |
| 0252-67-8847 | ████████████████ | 14/02/2018 | 2 022.47 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 049.41</u> |
| | | | 4 071.88 + intérêts et pénalité |
| 0252-67-9618 | ████████████████ | 14/02/2017 | 730.08 |
| | | 14/02/2018 | 2 233.50 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 263.98</u> |
| | | | 5 227.56 + intérêts et pénalité |
| 0252-68-7432 | ████████████████ | 14/02/2017 | 116.42 |
| | | 14/02/2018 | 3 179.62 |
| | | 14/02/2019 | <u>3 218.95</u> |
| | | | 6 514.99 + intérêts et pénalité |
| 0252-71-1362 | ████████████████ | 14/02/2018 | 468.41 |
| | | 15/06/2018 | 168.63 |
| | | 14/02/2019 | <u>682.92</u> |
| | | | 1 319.96 + intérêts et pénalité |
| 0252-74-6849 | ████████████████ | 14/02/2017 | 51.71 |
| | | 14/02/2018 | 1 818.18 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 841.69</u> |
| | | | 3 711.58 + intérêts et pénalité |
| 0252-76-3456 | ████████████████████ | 15/08/2017 | 711.65 |
| | | 14/02/2018 | 2 167.97 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 197.36</u> |
| | | | 5 076.98 + intérêts et pénalité |

11 mars 2019

| | | | |
|--------------|--------------------------|------------|---------------------------------|
| 0252-78-1850 | ██████████ | 14/02/2017 | 2 912.32 |
| | | 14/02/2018 | 2 952.21 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 987.72</u> |
| | | | 8 852.25 + intérêts et pénalité |
| 0252-78-7710 | ██████████ | 14/02/2017 | 575.08 |
| | | 14/02/2018 | 2 304.80 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 336.49</u> |
| | | | 5 216.37 + intérêts et pénalité |
| 0252-85-7601 | ██████████ | 14/02/2017 | 1.42 |
| | | 14/02/2018 | 1 163.90 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 176.41</u> |
| | | | 2 341.73 + intérêts et pénalité |
| 0252-86-8282 | ██████████ | 14/02/2018 | 2 228.68 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 259.08</u> |
| | | | 4 487.76 + intérêts et pénalité |
| 0252-87-5562 | ██████████ | 14/02/2018 | 2 020.60 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 082.72</u> |
| | | | 4 103.32 + intérêts et pénalité |
| 0252-87-5853 | ██████████ | 14/02/2017 | 393.03 |
| | | 14/02/2018 | 2 053.30 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 080.76</u> |
| | | | 4 527.09 + intérêts et pénalité |
| 0252-87-6825 | ██████████ | 14/02/2017 | 156.96 |
| | | 14/02/2018 | 2 176.64 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 206.18</u> |
| | | | 4 539.78 + intérêts et pénalité |
| 0252-88-3229 | ██████████ | 14/02/2017 | 2 158.14 |
| | | 14/02/2018 | 2 201.70 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 231.65</u> |
| | | | 6 591.49 + intérêts et pénalité |
| 0252-94-9618 | ██████████ ██████████ | 14/02/2017 | 2 065.00 |
| | | 08/03/2017 | 1 490.00 |
| | | 14/02/2018 | 2 096.66 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 124.85</u> |
| | | | 7 776.51 + intérêts et pénalité |
| 0351-24-2381 | ██████████ | 19/06/2017 | 173.50 |
| | | 14/02/2018 | 1 481.89 |
| | | 14/02/2019 | <u>1 499.74</u> |
| | | | 3 155.13 + intérêts et pénalité |
| 0351-29-5672 | ██████████ | 14/02/2017 | 337.25 |
| | | 14/02/2018 | 2 033.07 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 060.19</u> |
| | | | 4 430.51 + intérêts et pénalité |

11 mars 2019

| | | | |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------------|
| 0351-36-0063 | ████████████████████ | 14/02/2017 | 4 160.37 |
| | | 14/02/2018 | 4 230.35 |
| | | 14/02/2019 | <u>4 293.09</u> |
| | | | 12 683.81 + intérêts et pénalité |
| 0352-32-9742 | ██████████ | 14/02/2018 | 3 457.65 |
| | | 14/02/2019 | <u>3 719.63</u> |
| | | | 7 177.28 + intérêts et pénalité |
| 0352-42-7949 | ████████████████████ | 02/10/2017 | 1 382.54 |
| | | 14/02/2018 | 288.12 |
| | | 23/04/2018 | 782.89 |
| | | 23/07/2018 | 782.88 |
| | | 19/10/2018 | 782.88 |
| | | 09/01/2019 | 34.37 |
| | | 14/02/2019 | <u>2 064.10</u> |
| | | | 6 117.78 + intérêts et pénalité |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-083

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme les affectations ci-dessous au budget de fonctionnement effectuées le 18 juin 2018, à savoir :

- 49 866.65 \$ du fond chemin local
- 200 000.00 \$ du surplus libre

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-084

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service du 28 février 2019 de la Société d'aide au développement de la collectivité de Papineau au montant de 10 550 \$ plus taxes, pour les services professionnels en développement économique en accompagnement dans la recherche de financement de son projet de centre multifonctionnel auprès de tout programme gouvernemental.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-085

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité régional troisième âge Papineau (CR3A) pour une clinique d'impôt gratuite qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

11 mars 2019

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle communautaire le 15 mars 2019 pour la tenue d'une clinique d'impôt par le CR3A.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-086

CONSIDÉRANT la demande de la Ligue de soccer FC Petite-Nation pour l'utilisation des terrains de soccer pour la tenue de tous les matchs de la ligue adulte pour la saison 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation des terrains de soccer pour les matchs de la ligue adulte, de mai à août, au coût de 150 \$ par équipe.

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso autorise et/ou s'engage aux actions suivantes :

- Fournir l'accès à l'éclairage pour les soirs de matchs ;
- Fournir une clé d'accès aux responsables pour l'abri ;
- Assurer le lignage des terrains.

QUE la Ligue de soccer FC Petite-Nation s'engage à :

- Cotiser les équipes et verser le montant de 150 \$/équipe à la Ville de Thurso (exception équipe du Club de soccer de Thurso) ;
- Fournir au service des loisirs l'horaire des joutes ;
- Respecter les heures de fermeture des parcs municipaux 22 h 30 / 23 h ;
- Assurer la fermeture des lumières et l'abri à la fin de la soirée ;
- Remettre au service des loisirs les équipements et clés d'accès fournis par la ville à la fin de la saison.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-087

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s à la piscine municipale pour la saison 2019 ;

CONSIDÉRANT les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de la qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

11 mars 2019

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso engage les étudiants ci-dessous à la piscine municipale aux conditions énumérées au contrat de travail et conditionnel à l'obtention de l'attestation des qualifications requises :

- Louis-Philippe Beaulieu sauveteur national 16.50 \$/h
- Anthony Pierre assistant sauveteur 13.50 \$/h

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-088

CONSIDÉRANT l'engagement d'un(e) moniteur(trice) en chef pour l'organisation du camp de jour 2019 ;

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s pour la période estivale pour l'organisation d'un camp de jour ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de la qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement de Mme Coralie Bissonnette à titre de monitrice en chef au camp de jour 2019, pour une période de treize (13) semaines non consécutives, au salaire de 660 \$ par semaine.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement des étudiant(e)s ci-dessous pour la période estivale aux conditions suivantes :

- Caroline Guindon chef d'équipe terrain 14.00 \$/h (4 ans expérience)
- Dominique Godin monitrice 13.50 \$/h (2 ans expérience)
- Maude Raby monitrice 13.50 \$/h (2 ans expérience)
- Naomi Champagne monitrice 13.00 \$/h (1 an expérience)
- Mélika Clément monitrice 13.00 \$/h (1 an expérience)
- Mathis Ledoux moniteur 12.50 \$/h (nouveau)
- Nicolas Tardif moniteur 12.50 \$/h (nouveau)
- Valérie Crispin monitrice 12.50 \$/h (nouvelle)
- Noémie Vallée monitrice 12.50 \$/h (nouvelle)
- Anne-Sophie Desnoyers monitrice 12.50 \$/h (nouvelle)

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-089

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

11 mars 2019

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite du centre communautaire le 1^{er} mai 2019 par l'ADMQ zone Outaouais pour la tenue d'un diner conférence.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-090

CONSIDÉRANT le processus de mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) et du Plan d'action 2019-2022 ;

CONSIDÉRANT l'entente de service avec madame Julie Phaneuf à titre de chargée de projet :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 4 500 \$ à madame Julie Phaneuf conformément à la résolution # 2018-02-079.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-091

ATTENDU QU'une politique familiale municipale est le cadre de référence dont se dote une municipalité pour affirmer sa volonté politique et guider les décisions relatives au bien-être des familles et des aînés de son territoire ;

ATTENDU QUE grâce au programme de soutien du Ministère de la Famille, un comité de la municipalité a pu travailler à la mise en œuvre du plan d'action qui découle de la politique familiale – MADA ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adopte les documents « Politique de la famille, des enfants et des aînés » et le « Plan d'action 2019-2022 » tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-092

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la salle communautaire par le Cercle de Fermières de Thurso pour recevoir « Les Filles du Roy » le 13 avril prochain :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

11 mars 2019

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle communautaire par le Cercle de Fermières de Thurso le samedi 13 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-093

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise le MTQ de son intérêt à renouveler les contrats ci-dessous, pour l'année 2019, à savoir :

- Balayage mécanisé 8910-DM-002
- Tonte de gazon 8910-DH-006
- Marquage des traverses piétonnières 8910-SP-013

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-094

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 18 février 2019 de JFSA inc. au montant de 5 400 \$ plus taxes applicables, pour les honoraires professionnels pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE – Projet de bouclage d'aqueduc et aménagement de sentiers.

QUE les frais administratifs de 679 \$ sont en sus.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-095

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'affichage d'un poste temporaire aux travaux publics pour les besoins d'opération et/ou remplacement de congés de maladie.

Adoptée à l'unanimité.

11 mars 2019

Rés. : 2019-03-096

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 27 février 2019 de « Englobe » au montant de 9 250 \$ plus taxes, pour la réalisation de forages additionnels dans le cadre du bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Dufferin/Guy Lafleur/Sicotte.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-097

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil municipal concernant la problématique des nids de poule sur la rue Victoria (route 148) à Thurso ;

CONSIDÉRANT l'état général de la chaussée ;

CONSIDÉRANT les délais d'intervention du MTQ affectant la qualité de vie des résident(e)s ;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts du MTQ et des travaux de rapiéçage, ce segment de route continue de se détériorer, tout comme la qualité de vie des résident(e)s :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande au MTQ de prioriser le segment de la route 148/rue Victoria dans leur programmation de travaux pour régulariser la problématique grandissante des nids de poule et de l'état général de la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-098

CONSIDÉRANT la demande adressée au Conseil municipal de la Compétition provinciale de pompiers :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture d'une section de la rue Guy Lafleur, entre la rue Galipeau et le 1 rue Guy Lafleur, du jeudi 27 juin au dimanche 30 juin 2019, pour les activités reliées à la Compétition provinciale de pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

11 mars 2019

Rés. : 2019-03-099

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales énumérées ci-dessous pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas :

| | | | |
|-------|----------------|-------|-----------------------|
| 80115 | Boileau | 80090 | Montpellier |
| 80103 | Chénéville | 80110 | Namur |
| 80135 | Duhamel | 80020 | Notre-Dame-de-la-Paix |
| 80005 | Fassett | 80045 | Plaisance |
| 80130 | Lac-des-Plages | 80078 | Ripon |
| 80095 | Lac Simon | 80027 | St-André-Avellin |
| 80065 | Mayo | 80125 | St-Emile-de-Suffolk |
| 80010 | Montebello | 80050 | Thurso |

QUE la municipalité autorise monsieur Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution n° 2019-02-056 au même effet.

Adoptée à l'unanimité.

11 mars 2019

Rés. : 2019-03-100

CONSIDÉRANT la demande adressée au Conseil municipal dans le cadre d'une « Fête des voisins » :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture d'une section de la rue Jacques-Cartier, entre les rues Maloney/Papineau, et une section de la rue Maloney, entre les rues Jacques-Cartier/Bellefeuille, le 8 juin 2019 lors de la « Fête des voisins ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-101

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'achat de trois (3) bons d'achat de 100 \$ chez les marchands locaux pour les gagnant(e)s du concours Voila!, à savoir :

- Mme Diane Legault (165 Papineau)
- M. Sylvain Gauvreau (279 Saint-Louis)
- M. Patrick Leblanc (194 Murphy)

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-102

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adhère au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec, parrainé par l'UMQ et la Fondation Simple Plan.

QU'un budget de 3 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-103

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

11 mars 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso un contrat de publicité avec 9924833 Canada Inc. (Le Journal Les 2 vallées) dans le cadre de l'évènement *Festival rires Petite-Nation*.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-104

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2019 et le paiement de sa cotisation de 77 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-105

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Benoit Lauzon, maire, à signer pour et au nom de la municipalité un bail d'occupation de tour sur le site de l'usine de filtration avec Internet Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-106

ATTENDU QUE la Ville de Thurso présente un grand potentiel de développement urbain en plus d'être reconnue pour devenir le parc industriel régional de la MRC de Papineau ;

ATTENDU QUE plusieurs projets, de développements résidentiels et industriels sont à prévoir considérant que le taux de sa population a augmenté de 5 à 6% au courant des trois dernières années ;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso fait ainsi preuve de considération pour un développement harmonieux conciliant développement et qualité de vie ;

ATTENDU QUE le centre-ville de la Ville de Thurso est touché par la problématique des îlots de chaleur urbains pouvant avoir des impacts sur la santé et la qualité de vie des résidents ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), propose d'accompagner la Ville de Thurso dans la réalisation d'un plan de verdissement ;

ATTENDU QUE le CREDDO a réalisé une étude de faisabilité pour le centre-ville de Gatineau pour la Ville de Gatineau visant à réaliser un projet de

11 mars 2019

plantations comme mesure de réduction des îlots de chaleur urbain et d'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE le CREDDO a réalisé une étude de caractérisation pour la Municipalité de Chelsea dans le cadre d'un plan de verdissement visant à réaliser un projet de plantations comme mesure d'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE le verdissement est considéré comme une mesure d'adaptation aux changements climatiques et que l'intégration d'infrastructures vertes à la planification des centres-villages est donc essentielle ;

Financement du projet

ATTENDU QUE la Ville de Thurso sollicitera la contribution financière de deux entreprises de son territoire pour la réalisation du plan de verdissement ;

ATTENDU QU'une demande de financement complémentaire au volet 1 du Programme Climat municipalités - Phase 2, proposée par le MDDELCC, permettrait de bonifier le projet ;

Engagement de la Ville de Thurso pour le projet de verdissement

ATTENDU QUE la Ville de Thurso souhaite s'inscrire dans un programme de végétalisation du centre-village en lien avec sa planification stratégique et avec l'appui du CREDDO ;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude comparable à celle réalisée par le CREDDO avec la Municipalité de Chelsea permettrait à la Ville de Thurso d'obtenir un inventaire des sites potentiels, un inventaire des arbres existants et un plan de verdissement ;

ATTENDU QUE l'embellissement du centre-ville de Thurso et incitatifs financiers sont prévus afin d'attirer de nouveaux joueurs commerciaux et nouveaux résidents :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) à déposer en son nom une demande de financement d'un montant de 50 000 \$ pour la réalisation d'un plan de verdissement du centre-ville de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

11 mars 2019

Rés. : 2019-03-107

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour l'achat de couches lavables créé par la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT le formulaire d'inscription complété par monsieur Yannick Lafontaine et les pièces justificatives reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 250 \$ à monsieur Yannick Lafontaine dans le cadre du programme de subvention pour l'achat de couches lavables suite à la réception des pièces justificatives requises.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 19 h 30 ; Fin à 19 h 40.

Rés. : 2019-03-108

MONSIEUR JASON CARRIÈRE PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER,

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 45.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Maire